



4 rue de l'Ecole
67250 HOHWILLER
Tél : 03.88.05.61.10
Fax: 03.88.05.61.12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 24 MARS 2009 A 19H00

Liste des présents

Communes	Conseillers	Suppléants
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Georges WAGNER	
LEITERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF Jean-Luc KNOERR	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER Eric HUBERT	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBURGER Olivier ROUX Claude SCHMITT Charles DIRGALA	

Elus présents : 22

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 24 mars 2009 à 19h00 au siège à Hohwiller. L'ordre du jour comportait dix points :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 29 janvier 2009.
2. Vote du compte de gestion 2008 BP et BA.
3. Vote du compte administratif 2008 BP et BA.
4. Fixation des taux.
5. Adoption de la tarification de la collecte et du traitement des ordures ménagères.
6. Programmes des travaux.
7. Vote du budget 2009 BP et BA.
8. Décisions concernant la vente de terrains.
9. Informations sur les contrats aidés.
10. Divers.

Point un de l'ordre du jour : **Approbation du procès verbal de la réunion du 29 janvier 2009:**

Le Conseil Communautaire, adopte à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 janvier 2009.

Point deux de l'ordre du jour : **Vote du compte de gestion 2008 BP et BA :**

Le Président invite M le Trésorier à présenter les comptes de gestion 2008 (budget principal et budget annexe). M TORTEROTOT informe le Conseil des différentes opérations réalisées en matière de fonctionnement et d'investissement aussi bien au niveau du budget principal que du budget annexe. Il confirme les résultats de clôture de l'exercice 2008 qui sont conformes aux écritures enregistrées. Les comptes de gestion sont ainsi adoptés à l'unanimité.

Point trois de l'ordre du jour : **Vote des comptes administratifs 2008 BP et BA :**

Le Président cède la parole à M Christophe SCHARREBERGER Vice-président pour la présentation des comptes administratifs et propose de quitter la salle. M SCHARREBERGER présente alors le compte administratif du budget principal et du budget annexe :

a) Budget principal

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	826 621,19 €	Dépenses	461 084,06 €
Recettes	875 685,53 €	Recettes	425 882,74 €
Excédent 2008	49 064,34 €	Déficit 2008	35 201,32 €
Excédent reporté	283 280,90 €	Excédent reporté	151 466,22 €
Excédent de clôture	332 345,24 €	Excédent de clôture	116 264,90 €
<u>Restes à réaliser</u>			
	Dépenses	135 300,00 €	
	Recettes	20 000,00 €	
	Déficit :	115 300,00 €	

Excédent réel compte tenu des restes à réaliser : 333 310,14 €

b) Budget annexe

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	1 467 177,00 €	Dépenses	1 490 797,60 €
Recettes	1 469 291,67 €	Recettes	1 729 918,35 €
Excédent 2008	2 114,67 €	Excédent 2008	239 120,75 €
Déficit reporté	39 503,56 €	Déficit reporté	72 697,62 €
Déficit de clôture	37 388,89 €	Excédent de clôture	166 423,13 €

Excédent réel : 129 034,24 €

Le Conseil Communautaire, adopte à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe 2008. M SCHARRENBARGER informe le Président de l'adoption des comptes administratifs et lui cède à nouveau la présidence.

Point quatre de l'ordre du jour : Fixation des taux :

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les taux applicables en 2009 en matière de taxes locales. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2008, dont voici le détail :

- Taxe d'habitation	0,943 %.
- Taxe foncière bâti	1,06 %.
- taxe foncière non bâti	4,40 %.
- Taxe professionnelle	0,889 %.

Point cinq de l'ordre du jour : Adoption de la tarification de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

Le Président informe les élus que la contribution réclamée par le SMICTOM en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères pour 2008 s'élève à 535 791,10 €. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant applicable en 2009 à 78,00 € par habitant. La facturation fera à nouveau l'objet de deux envois à raison de 50 % par envoi.

Point six de l'ordre du jour : Programme des travaux :

Le Président présente au Conseil le programme prévisionnel des travaux d'investissement pour l'année 2009 discuté préalablement en Commission Finances et inscrit pour certains dans le Contrat de Territoire.

Point sept de l'ordre du jour : Vote des budgets primitifs 2008 budget principal et budget annexe :

Le Président demande à M TORTEROTOT, Trésorier, de présenter le budget primitif concernant le budget principal en section de fonctionnement et d'investissement d'une part et le budget annexe ZA d'autre part. Le Conseil Communautaire, vote les crédits proposés et approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2009, à savoir :

a) Budget principal

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 1 302 248,24 €

Section d'investissement

Recettes et dépenses 713 300,00 €

b) Budget annexe ZA

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 2 695 149,23 €

Section d'investissement

Recettes et dépenses 1 967 263,47 €

Point huit de l'ordre du jour : Décisions concernant la vente de terrains :

Le président informe les élus qu'il y a obligation de prendre une délibération nominative dès lors qu'une vente de terrain est effective. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur les ventes devant être consenties au profit de la :

- SCI SAINT MAURICE section 37 n° 519/211 d'une superficie totale de 48,67 ares.
- SCI KESSELECK section 37 n° 533/211 d'une superficie totale de 112,18 ares.
- SCI ZHKL section 37 n° 528/211 d'une superficie totale de 21,35 ares, et la section 37 n° 529/211 pour une superficie totale de 21,49 ares.

Le Conseil à l'unanimité, décide de la vente de ces différents terrains et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette opération.

Point neuf de l'ordre du jour : Informations sur les contrats aidés :

Le Président cède la parole à M Pierre MAMMOSSER Vice-président pour faire le point sur les contrats aidés discutés lors de la réunion à la Saline du 17 février 2009. M MAMMOSSER évoque les points importants de ce débat et précise les objectifs et avantages de la mise en place de ces contrats. Ainsi deux types de contrat peuvent être conclus en secteur marchand et non marchand. En ce qui concerne le secteur marchand, il s'agit du Contrat initiative emploi (CIE) et Contrat d'insertion - et revenu minimum d'activité (CI-RMA). Pour la catégorie du secteur non-marchand, c'est le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le Contrat d'avenir (CA) qui s'imposent. Des exonérations

substantielles sont consenties aux employeurs en matière de charges sociales. Ainsi l'Etat pourra prendre en charge un pourcentage du SMIC horaire et des aides forfaitaires seront également allouées selon le cas. Chaque contrat a sa spécificité et devra être validé par la mise en place d'une convention entre l'employeur et le pôle emploi. En pièce jointe le document intitulé " Plan de relance des contrats aidés " .

Point dix de l'ordre du jour : DIVERS :

- 1) Choix du bureau d'études OCM (Opération Collective de Modernisation) :** Le Président rappelle aux membres que trois bureaux d'études ont été sollicités dans le cadre d'une étude préalable à une Opération Collective de Modernisation des Commerces et des Services. L'analyse des offres a permis de classer la société ISERCO basée à STRASBOURG en première position. Le Conseil à l'unanimité décide donc de confier cette mission à ce bureau d'études pour un montant total HT de 27 500,00 €.
- 2) Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre :** Le Président informe les élus que le montant prévisionnel des travaux concernant le marché des travaux du siège est ramené de 321 569,60 € HT à 278 093,80 € HT. Ce dernier montant devient l'estimation prévisionnelle définitive. Le montant de la rémunération allouée au Maître d'Oeuvre est diminué en conséquence.
- 3) Mise en non valeur :** Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une admission en non valeur concernant les ordures ménagères est toujours en instance. Le Conseil propose de différer la décision dans l'attente de renseignements complémentaires.
- 4) Remise gracieuse :** Le Président propose à nouveau de statuer sur une demande de remise gracieuse concernant la facturation des ordures ménagères. Les membres décident de ne pas adhérer à cette requête et propose au Trésorier la mise en non valeur de cette réclamation.
- 5) Changement logo CdC :** Le Président demande aux élus de se positionner sur le changement éventuel du logo de la Communauté de Communes. Après discussion, il a été décidé du changement de ce logo et de confier cette mission à la société " Graine de pixel " située à 67110 REICHSHOFFEN pour un montant total HT de 375,00 €.

Prochaine réunion : Mardi 21 avril 2009 à 19 heures

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes du Sultzerland
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance
Madame Annick KNOLL